



1. Commande Publique
- 1.1 Marchés publics
- 1.1.1 Décision

**Objet :**

Mission de coordination sécurité et protection de la santé et mission de contrôle technique « Rénovation de l'accueil, de la salle d'attente et du hall d'entrée de la mairie » - Conclusion d'un marché selon une procédure de passation, sans publicité ni mise en concurrence.

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22

Vu le Code de la commande publique en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

**Considérant** que la proposition la plus adaptée pour les prestations de mission de coordination sécurité et protection de la santé et de mission de contrôle technique pour le projet de « Rénovation de l'accueil, de la salle d'attente et du hall d'entrée de la mairie », est celle de l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer et de signer le contrat pour les prestations de mission de coordination sécurité et protection de la santé et de mission de contrôle technique pour le projet de « Rénovation de l'accueil, de la salle d'attente et du hall d'entrée de la mairie », avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE.

**Article 2 :** L'exécution des missions débute à compter de la date fixée par le marché valant cahier des charges prescrivant de commencer les missions, soit à compter de la date de notification de la commande.

**Article 3 :** Les prestations de Contrôle Technique et de Coordination Sécurité Protection de la Santé seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Missions BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	MONTANT HT	TVA (20%)	MONTANT TTC
Mission Coordination Sécurité Protection de la santé Contrat N° Q-1746895 - 0796194	2 520,00 €	504,00 €	3 024,00 €
Mission Contrôle Technique Contrat N° Q-1746713 - 0796192	2 960,00 €	592,00 €	3 552,00 €

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera affiché à la mairie de Lunel-Viel et un exemplaire notifié à son destinataire.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.  
Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Le, 16 MAI 2024  
Fait à Lunel Viel

Le Maire,  
Fabrice FENOY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.